



RAPPORT D'ACTIVITÉ 2011



Fédération Nationale
sapeurs-pompiers de France

Nouvelle présidence

A la suite de la nomination du colonel Richard Vignon en qualité de préfet, le colonel Eric FAURE, vice-président chargé des affaires politiques et statutaires et de la valorisation de l'expertise au sein du comité exécutif a été élu à la présidence de la FNSPF avec plus de 98 % des voix le 15 octobre 2011. Un vote massif des grands électeurs représentant les unions, qui témoigne de la vitalité et de la cohésion du réseau fédéral et marque son soutien unanime envers les objectifs fixés par le nouveau président, placés dans la droite ligne de la feuille de route définie en 2009. Toujours dans cette même continuité, l'équipe du comité exécutif a été d'ailleurs reconduite, accueillant Dominique Turc, administrateur fédéral et Président d'union de la Lozère, au siège de trésorier général adjoint.



Sommaire

P. 2 à 5

Vie fédérale

P. 6 à 11

Dossiers politiques

P. 12-13

ODP

P. 14-15

MNSP

P. 16

**Agenda
2012**

– **Président** : Eric FAURE

– **Le comité exécutif** :

Vice-présidents :

- J-Y. BASSETTI : chargé du secours à personnes, du SSSM, des affaires sanitaires et de la réforme du secourisme, ainsi que des relations internationales ;
- B. FRANOZ : chargé des affaires sociales, de la solidarité et des liens intergénérationnels ;
- J-L. PERUSIN : chargé de l'animation et des liens avec le réseau ;
- A. HUBERT, chargé de la jeunesse et de la formation ;

Secrétaire général : P. HEYRAUD, chargé de la coordination des affaires politiques et statutaires et de la valorisation de l'expertise, de la direction de la communication et du pôle EPF ;

Secrétaire général adjoint : J.PERRIN, chargé du développement et de la promotion du volontariat ;

Trésorier général : G. MORAND, chargé des congrès fédéraux.

Trésorier général adjoint : D. TURC ;

Conseiller du Président : J-M. LINCHENEAU, délégué général chargé de l'organisation de la gouvernance fédérale, directeur des publications.

Une nouvelle gouvernance

— Un projet d'avenir

Le conseil d'administration a lancé en avril 2011 une réforme organisationnelle d'envergure afin de permettre à la Fédération de mieux répondre aux attentes des sapeurs-pompiers, aux impératifs de développement de ses activités et à ses ambitions pour la sécurité civile et les sapeurs-pompiers de France. Il a décidé d'un schéma de gouvernance fédérale s'articulant autour de 3 pôles : le premier purement associatif, le second

Le Sapeur-Pompier Magazine
n° 1 040 - Décembre 2011
Directeur de publication :
colonel J.-M. Lincheneau
FNSPF - Rubriques coordonnées
par M.-H. Chals / Communication FNSPF

32, rue Bréguet - 75011 Paris
Tél. : 01 49 23 18 18 - Fax : 01 49 23 18 15

Photos de couverture :
Laurent Lacombe, Surene Guy de Fongalland,
P.Forget / S. Gautier

consacré au mécénat et à la levée de fonds et le troisième autour d'une société commerciale. Il prévoit aussi la création d'un club des partenaires et d'un cercle de réflexion.

- **Le Fonds de dotation Pompiers de France**

Créé le 16 juin 2011, il permet de faire appel au mécénat pour réaliser des actions de solidarité et en faveur de la culture de sécurité civile.

- **La reconnaissance d'intérêt général de la FNSPF (en cours).**

Au-delà de sa portée symbolique forte, cette qualification permet à la Fédération de faire appel au mécénat pour développer ses ressources.

- **La qualité d'organisme de formation**

La FNSPF a été reconnue comme organisme de formation - pour ses activités de formation au secourisme comme pour les séminaires de formations des dirigeants d'union par exemple.

- **La réorganisation des activités commerciales**

Dans un objectif de réduction des risques financiers, la FNSPF a externalisé une partie de ses activités commerciales à partir de septembre 2011, en déléguant la régie publicitaire de ses magazines ainsi que ses activités d'édition et de vente d'ouvrages et de formation. Un label est aussi en cours de création.

— La marque Pompiers de France

Le dépôt de cette marque par la FNSPF répond à deux objectifs : développer une politique commerciale cohérente et contrôler le respect des valeurs et de l'éthique des sapeurs-pompiers de France dans ce domaine. C'est dans cet esprit que le mensuel fédéral est devenu le « Sapeurs-pompiers de France ».

— Renforcer les synergies

La concertation stratégique et la mutualisation des moyens avec l'ODP et la MNSP, mais aussi l'UES (Maison et Boutique) et les Editions Pompiers de France se sont intensifiées en 2011, dans le cadre des partenariats avec des entreprises, des ressources humaines et du fonctionnement de la Maison des sapeurs-pompiers de France.

La force d'un réseau solidaire

— Prévention

Encouragée par le succès de l'opération « un pompier, un détecteur de fumée », la FNSPF a lancé « Monoxyde de Carbone : le détecter c'est se protéger », avec le soutien de Sélection du



Reader's Digest pour inciter les sapeurs-pompiers à s'équiper en détecteur de monoxyde. Le fournisseur partenaire Chubb et les unions participantes reverseront chacun 1 € à l'Œuvre des pupilles pour chaque détecteur vendu.

- **Santé Sécurité Prévention** : au printemps 2011, un grand jeu concours a été lancé auprès des Jeunes sapeurs-pompiers, sur les risques et les conséquences de santé liés à une dépendance. Félicitations à l'équipe gagnante, la section de Cherbourg-Octeville (50), qui a concrétisé son projet sous forme d'une affiche et d'un clip vidéo. En outre, le groupe « Santé Sécurité Prévention » (FNSPF-MSNP) travaille sur la prévention des risques cardiovasculaires et a établi plusieurs propositions pour la prévention des suicides au sein des sapeurs-pompiers.

— Les rendez-vous 2011

Cette année, la Fédération a une fois de plus organisé à la Maison des sapeurs-pompiers de France de nombreuses journées d'information et d'échanges...

- Deux avec les administrateurs et présidents d'unions, une autre avec les DDSIS
- Mais aussi celles des délégués départementaux des Anciens, de l'action sociale et, pour la 1^{ère} fois cette année, des responsables départementaux des JSP.
- Et 2 sessions de formations de formateurs de sauvetage secourisme du travail (SST).

Sans oublier, en dehors de ses murs ...

Le 1^{er} carrefour organisé au 118^e congrès national dédié aux **personnels Administratifs Techniques et Spécialisés**.

Les 4^e Journées « Secours Santé », du 10 au 12 février à Nice

Les 20 compétitions sportives nationales et internationales placées sous l'égide de la FNSPF,

Les deux sessions de formations de formateurs de SST

Le 25^e Téléthon préparé cette année par une toute nouvelle équipe fédérale, le soutien de la MNSP devenue partenaire officiel et les 88 correspondants nommés par les unions départementales. Encore un grand rendez-vous du cœur !

Au service des adhérents

— Protection juridique des adhérents

Tout adhérent à la FNSPF dispose d'une protection juridique. Exemples traités en 2011 : contestation du



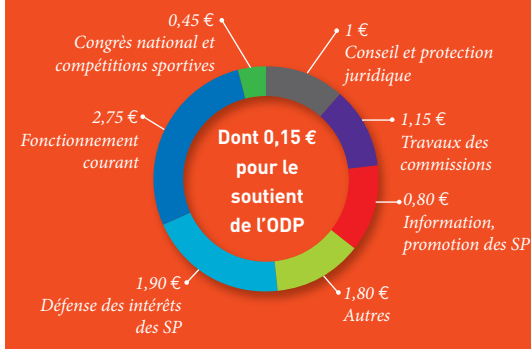
montant de la retraite versée par la CNRACL, contestation d'un licenciement par l'employeur suite à un accident en service commandé, recours contre une sanction prise par le SDIS...

La boutique Pompier de France a créé en 2011 des articles spécialement à l'intention des sapeurs-pompiers et du réseau (sacoche dédié pour les calendriers...), mis en place des prix dégressifs pour les unions et les amicales et leur offre désormais la possibilité de personnaliser des produits.



La carte fédérale, toujours plus attractive, avec ses 27 enseignes partenaires à retrouver sur pompiers.fr !

Comment est utilisée la cotisation versée à la FNSPF ? Pour 10 € de cotisation en 2012 :



La valorisation des valeurs et de l'expertise

— Actions vers la jeunesse

• Incitation des jeunes à l'engagement

A la suite de l'expertise apportée par la Fédération dans la refonte des Journées Défense et Citoyenneté (ex-JAPD), ces dernières incluent depuis janvier 2011, une présentation des missions de la sécurité civile et une rencontre avec des sapeurs-pompiers. La FNSPF a incité ses unions à se rapprocher de leur Sdis pour favoriser la mise en œuvre de cette mesure qui permettra chaque année de sensibiliser au risque et au volontariat tous les jeunes l'ensemble d'une même classe d'âge.

• Service civique

La Fédération soutient le développement du service civique depuis sa création en janvier 2010. Agréé par le biais de la FNSPF, son réseau peut d'ailleurs engager dans ce cadre des jeunes au service de l'intérêt général. En 2011, la FNSPF a convaincu le comité stratégique de l'Agence, dont elle est membre, de former tous les services civiques au PSC1. L'appel d'offres lancé par l'Agence a été ensuite remporté par le réseau fédéral qui enseignera ainsi les gestes de premiers secours à près de 75 000 jeunes d'ici 2014.

— Sensibilisation et formation

• Formation et échanges d'expérience

Faire connaître et promouvoir l'expertise des sapeurs-pompiers auprès des décideurs, présents et futurs : tel a été l'un des objectifs fédéraux en 2011. Pour cela, la Fédération est intervenue dans le cadre de la formation « Gestion de crises et sécurité publique » de l'université René Descartes (Paris), dans celui du colloque international « Pour une société résiliente » organisé par l'EISTI à l'UNESCO mais aussi au 17^e congrès mondial sur la médecine d'urgence et de catastrophe à Pékin. Sans oublier son partenariat avec le Haut comité français pour la défense civile pour l'organisation au cycle de formation « Résilience et sécurité sociétale ». Par ailleurs, la FNSPF a créé, en partenariat avec HEC, une session de formation intégrée dans le cycle de l'Ecole. Lancée en janvier 2011, cette « Académie du commandement » à laquelle a participé une vingtaine d'étudiants, a pour objectif d'apprendre à ces futurs dirigeants d'entreprise à gérer la prise de décision et manager des hommes dans l'urgence. Six départements ont participé à cette 1^{ère} édition qui sera renouvelée en 2012. Enfin, la Fédération a établi un nouveau partenariat avec l'Ecole internationale des sciences du traitement de l'information (EISTI) afin d'ouvrir l'accès des sapeurs-pompiers aux formations de cette école.

• Sensibilisation grand public

Nouveautés 2011 :

- **Agrément SST** : l'INRS a renouvelé pour 3 ans l'habilitation SST pour la FNSPF et le réseau d'UDSP, qui leur permet dispenser ces formations notamment au sein des entreprises.
- **Prévention** : la FNSPF s'est associée au collectif pour obtenir la désignation de la prévention des accidents de la vie courante comme Grande cause nationale 2011.

• **Mais aussi...**

- **L'enseignement du secourisme au grand public** par les 91 unions départementales agréées par l'intermédiaire de la Fédération. Avec plus de 75 000 personnes formées, les sapeurs-pompiers sont les premiers formateurs du grand public aux premiers secours ;
- **Les dépliants "prévention"** mis à disposition des unions par l'INPES et ceux publiés par la FNSPF avec l'aide de la GMF.



- **Le Kit pédagogique « Mini-Anne »** créé par la FNSPF et Laerdal Médical afin permettre aux sapeurs-pompiers d'initier de manière ludique le grand public aux techniques du massage cardiaque et de la défibrillation.
- **2^e opération « Prime à la Casque »**, du 5 mai au 5 juin avec Cardy : plus de 2300 anciens casques récupérés par Cardy auprès de ses clients pour les Sdis et les UD pour les sessions d'entraînement et de formation.

Caporal d'honneur

Créé en 2010 par la FNSPF, attribué par son conseil d'administration, le grade de Caporal d'Honneur distingue et honore les personnes civiles qui ont démontré respect et empathie pour les sapeurs-pompiers de France, et contribué de manière remarquable à leur cause.

• **Les récipiendaires 2011**



1. **Professeur Jean VIRET**, professeur de droit public des universités et à l'Ensp, conseiller auprès de la Fédération depuis 1999, spécialiste de la sécurité civile, 2. **Préfet Michel SAPPIN**, chef du service de l'inspection générale de l'administration, ancien directeur de la défense et la sécurité civiles, 3. **Amiral Alain BERAU**, membre du Conseil d'analyse de la société et rapporteur de la commission Ambition volontariat, 4. **Sous-Préfet Thierry QUEFFELEC**, sous-préfet du Raincy et ancien conseiller technique sécurité civile au cabinet du ministre de l'Intérieur.

Opérations et évènements

— **2011, Année européenne du bénévolat et du volontariat**

Membre du comité de pilotage de cette année en France, la Fédération a notamment assuré la participation des sapeurs-pompiers au Tour européen du bénévolat et du volontariat qui s'est arrêté à Paris du 14 au 20 avril.

Et encore et toujours en 2011...

- **18 juin** : mobilisation de tous les sapeurs-pompiers à l'occasion de leur journée nationale, précédée, la veille de la traditionnelle cérémonie d'hommage.
- **2-24 juillet** : opération « Volontaire, moi aussi » au sein du Tour de France.
- **22-24 septembre** : 118^e congrès national des sapeurs-pompiers de France, à Nantes. Un grand rendez-vous pour les sapeurs-pompiers, les décideurs et l'ensemble des acteurs de la sécurité civile, honoré par la venue du Président de la République.

Publications et multimedia

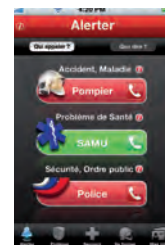
— **Magazine**

En 2011, le magazine de la FNSPF a fait peau neuve, sous l'égide d'un nouveau rédacteur en chef, Richard LABEVIERE. Les points d'orgue : le changement de nom et un lancement en fanfare en juin. Le *Cahier fédéral* est également devenu une collection de guides associatifs thématiques.

— **Multimédia**

«**Urgence !**», la 1^{ère} application iPhone sapeur-pompier.

qui décrit les premiers gestes de secours à apporter, tout en offrant la possibilité de contacter d'un simple clic les secours partout en Europe, ou de trouver la formation aux gestes qui sauvent la plus proche.



— **Édition**

Les nouveautés 2011 des Editions Pompiers de France





Cette année 2010/2011 a été marquée par d'importantes avancées et le lancement de travaux d'envergure. Tout au long de ces mois bien remplis, l'équipe fédérale s'est impliquée avec ardeur comme toujours, pour porter la voix des 250 000 sapeurs-pompiers de France au plus haut niveau.

Conforter le cadre d'exercice des missions des sapeurs-pompiers

— La place des SP dans la sécurité nationale

Après des hauts et des bas, 2011 se conclut sur une grande avancée pour la sécurité civile et les sapeurs-pompiers. En effet, depuis le Livre blanc sur la défense et la sécurité nationale en 2008, la Fédération n'a eu de cesse d'agir pour y faire reconnaître la place de la sécurité civile et des sapeurs-pompiers. Cela impliquait que cette dernière constitue une politique publique à part entière, complémentaire de la sécurité intérieure – et non simplement l'une de ses composantes et, d'un point de vue opérationnel, que l'ensemble de ses acteurs - au premier rang desquels les sapeurs-pompiers - soient impliqués dans les mécanismes décisionnels des crises tant en amont qu'en aval, nationaux que zonaux. La Fédération a été entendue : le 17 mars, le Président de la République reconnaissait les sapeurs-pompiers comme véritable «force en charge de la sécurité des Français» aux côtés de la police et la gendarmerie et annonçait la création d'une direction **générale** de la sécurité civile et de la gestion des crises (DGSCGC), fusionnant la DSC et la DPPSN.

Effective depuis le 7 septembre, cette Direction générale instaure, comme le souhaitait la Fédération, un dispositif continu d'anticipation et de lutte contre les crises dans lequel les sapeurs-pompiers ont toute leur place. En témoigne l'élévation de la sous-direction des SP en une Direction, elle-même divisée en deux sous-directions, dont celle en charge des ressources et des compétences et de la doctrine d'emploi est confiée à un officier de sapeur-pompier.

Reconnaissance historique pour les sapeurs-pompiers

En 2011, le corps préfectoral a accueilli trois sapeurs-pompiers parmi ses nouveaux membres. Le 14 septembre, le président de la FNSPF est devenu le 1^{er} sapeur-pompier à être nommé Préfet. Cette mesure, à la fois emblématique et concrète, vient honorer à travers le président de leur Fédération l'ensemble des sapeurs-pompiers et reconnaître leur expertise et de leur expérience. Elle ouvre ainsi une nouvelle voie : celle de la sécurité civile parmi les politiques publiques de premier rang. Deux autres sapeurs-pompiers l'ont rejoint en qualité de sous-préfet : le colonel Hervé Doutez et le colonel Régis Elbez.

• Secours à personnes

Obligatoire depuis le 1^{er} janvier 2010, la mise en œuvre du référentiel Sdis/Samu, optimisant l'organisation des secours à personnes, s'effectue progressivement, ralentie dans certains départements par des points de blocages contre lesquels la Fédération s'est élevée. Dès janvier, elle a aussi convaincu le comité national de suivi du référentiel¹ de demander l'envoi d'une instruction interministérielle aux Préfets et aux directeurs généraux des agences régionales de Santé afin de répondre à l'objectif des 100 % de conventions bipartites Sdis / Samu signées avant la fin 2011 fixé par le ministre de l'Intérieur au congrès fédéral 2010.

Le 9 mai, rencontrant à son initiative Xavier Bertrand, ministre de la Santé, la FNSPF a réitéré cette demande - qui n'est toujours pas été concrétisée. Elle s'est également élevée contre un projet de la DGOS (Direction Générale de l'Offre de Soins) tendant, à travers une convention nationale de disponibilité, à limiter unilatéralement l'engagement opérationnel des infirmiers à la fois hospitaliers et SPV. Enfin, la FNSPF a relayé les difficultés rencontrées par les sapeurs-pompiers

¹Qui regroupe la FNSPF, les urgentistes, l'Intérieur, la Santé et les élus.

consécutives aux politiques menées par les ARS, faute d'une coordination suffisante avec les services d'incendie et de secours. Préoccupé par cette situation, le ministre de la Santé s'est engagé à organiser une réunion sur ce dossier au niveau interministériel, dont la Fédération reste cependant en attente.

Par ailleurs, la Fédération a dû à plusieurs reprises interpellé avec force les ministres de la Santé et de l'Intérieur, face :

- aux attaques des syndicats de médecins urgentistes contre les sapeurs-pompiers et, en particulier, leurs infirmiers, dont le Président de la République a pourtant clairement rappelé à la tribune du congrès national à Nantes qu'ils constituaient des « éléments indispensables à notre dispositif de santé ».
- au projet d'instruction sur la place des ambulanciers dans le dispositif d'urgence, annoncé par la secrétaire d'État à la Santé le 30 septembre dernier qui impacte le référentiel Sdis/Samu.

Le 31 octobre, elle exprimait ses plus vives inquiétudes auprès du ministre de l'Intérieur qui s'est engagé à organiser une réunion rapide du Comité national de suivi et à rencontrer au plus vite la secrétaire d'État à la Santé.

• Protocoles infirmiers

Le référentiel Sdis/Samu prévoit l'élaboration conjointe entre sapeurs-pompiers et urgentistes de recommandations nationales pour la rédaction, au niveau départemental, des protocoles d'intervention des infirmiers en l'absence d'un médecin. Les travaux, lancés il y a un an, sont en cours suivant la procédure complexe d'évaluation de la Haute Autorité de Santé. La Fédération y participe en liaison avec la Société européenne de médecine SP (SEMSP).

— Secours spécialisés

• Montagne et milieux périlleux

Pendant un an, les sapeurs-pompiers (représentés par la FNSPF), la gendarmerie nationale et les CRS ont travaillé ensemble pour clarifier et optimiser le dispositif du secours en montagne à l'exemple des travaux menés avec les urgentistes hospitaliers en 2008. Leurs travaux ont abouti en juin, par la définition, dans une circulaire, d'un corps de doctrine homogène mettant en place un dispositif clarifié et coordonné et une meilleure complémentarité entre les services. La Fédération et ses unions suivent avec la plus grande vigilance l'application de cette circulaire dont certaines dispositions doivent être adaptées localement, veillant à trouver un équilibre respectueux de la place des SP.

Dans la continuité de ces travaux, un nouveau chantier s'est ouvert en octobre 2011 pour harmoniser

et coordonner les formations de l'ensemble des acteurs du secours en montagne. La FNSPF s'attache, tout au long de ces concertations, dans un esprit constructif mais ferme, à y faire valoir les savoir-faire et les prérogatives des sapeurs-pompiers telles que définies par la loi du 13 août 2004.

► Retrouvez la circulaire « Montagne » du 6 juin 2011 sur pompiers.fr, rubrique en service / juridique

• Mer

Depuis 2 ans, un groupe de travail réunit entre autres, le Secrétariat général de la mer, la Marine nationale, les Préfectures, les zones de défense, la FNSPF et les Sdis concernés par le secours et le sauvetage en mer. Ce groupe est chargé d'harmoniser les modalités de participation des SDIS à ces opérations dans la zone située au-delà de la bande des 300 m où s'exerce la responsabilité opérationnelle des maires, et de préciser les modalités de gestion et de coordination des opérations des secours en mer. Un projet de circulaire est en cours de finalisation.

— L'Europe et le temps de travail.



Une directive européenne datant de 2003 fixe, pour tous les travailleurs européens, les prescriptions minimales générales de sécurité et de santé en matière d'aménagement du temps de travail. La Fédération, en lien avec ses consœurs européennes, agit avec vigueur pour que Bruxelles tienne compte des spécificités des services d'incendie et de secours dans le cadre de la révision de ce texte avec deux objectifs :

- Préserver le volontariat de sapeur-pompier en excluant spécifiquement les SPV du champ d'application de la directive. Faute d'une telle mention et du fait de la primauté du droit européen sur le droit national, les SPV risqueraient d'être assimilés à des travailleurs assujettis aux règles générales du travail (repos obligatoire de 11h entre deux activités salariées, 48h de travail hebdomadaire maximum...) incompatibles avec la nature même du volontariat, ses modalités d'exercices et les



DOSSIERS POLITIQUES

nécessités de fonctionnement des Services d'incendie et de secours.

- Préserver les régimes de garde des SPP en intégrant périodes actives et inactives selon un principe d'équivalence. Il s'agit d'éviter, par une comptabilisation heure pour heure des régimes de garde des SPP, la disparition des gardes de 24h et du régime d'équivalence (24h de présence en caserne = 16h de travail effectif) en cas d'application stricte de la durée maximale de 48 heures de travail par semaine. Les Sdis seraient alors contraints à une augmentation des effectifs de SPP ou, plus probablement, compte tenu des enjeux financiers, à une réduction de la couverture opérationnelle.

En 2011, la FNSPF a intensifié son lobbying. En janvier, elle définissait une position commune avec la Fédération des officiers de sapeurs-pompier britanniques. Adopté par les autres pays européens membres du CTIF, ce document a été porté ensuite auprès des pouvoirs publics et des eurodéputés de chaque pays concerné. Le 31 mars, la FNSPF convainquait également les représentants du service d'incendie de l'Etat polonais de sensibiliser leur gouvernement afin qu'il pèse au sein du Conseil européen -dont la Pologne a été présidente de juillet à décembre. Enfin, le 24 juin, elle rencontrait le commissaire européen Laszlo Andor, chargé de ce dossier, avec les représentants du CTIF, de la FEU (Fédération européenne des officiers de sapeurs-pompier) et des sapeurs-pompier allemands, britanniques et polonais.

La Fédération a également agi au niveau national. Elle a mobilisé son réseau pour sensibiliser les parlementaires nationaux dans le cadre de la loi SPV (cf. p.32). Elle a aussi exposé ses préoccupations auprès du chef de l'Etat, du ministre du Travail et de l'Emploi, du ministre de l'Intérieur et des élus en charge des SDIS (ADF). Enfin, son président Richard Vignon a saisi les médias sur cette problématique cet été.

Bien que ce dossier soit loin d'être réglé, de premiers résultats ont été récoltés. Ainsi, en décembre 2010, la Commission européenne reconnaissait l'existence d'une spécificité concernant le volontariat de SP et annonçait la prise en compte des contraintes particulières du métier de SP dans les débats futurs. En outre, la volonté exprimée par le Chef de l'Etat -notamment lors du 118e congrès national - et par le Gouvernement de préserver l'organisation des SIS, ainsi que l'adoption de la loi « SPV » (cf. p. 32) constituent un signal fort en direction de Bruxelles.

— Reconnaissance : deux nouveautés

En début d'année, la FNSPF a dénoncé une mesure prévue dans la loi de finances 2011, qui prévoyait la suppression des contributions de l'Etat au financement de l'ENSOSP d'ici à 2014. Elle a été entendue : le 17 mars, le Président de la République s'engageait à rétablir la contribution de l'Etat à l'ENSOSP, garantissant ainsi son statut d'établissement public national. La Fédération a aussi souligné son attachement au rôle stratégique de l'Ecole et à sa mission de formation des officiers de sapeurs-pompier dans le cadre des différents audits sur la gouvernance et l'organisation de l'ENSOSP menés en 2011. Par ailleurs, elle a œuvré pour développer la dimension humaine (sociologie, histoire, place du réseau associatif...) et le management de la complémentarité entre SPP et SPV dans la formation des officiers. Elle a obtenu le lancement, à titre expérimental cet hiver pour les lieutenants, d'une semaine dédiée au modèle français des secours, intégrant un module sociologique dont elle a établi le programme et assure l'enseignement.

Parmi les autres actions fédérales...

• **Financement des Sdis**

La Fédération a été auditionnée en octobre 2011 dans le cadre de la préparation de la loi de finances 2012. L'occasion pour la FNSPF de souligner que les résultats satisfaisants liés à la qualité de gestion des Sdis devaient être poursuivis notamment par la recherche de nouvelles voies d'optimisation des dépenses, de mutualisations des moyens et de diversifications des ressources financières, dans le respect de la compétence partagée (Etat, départements, communes et EPCI) et du maillage opérationnel des territoires.

• **Guide ORSEC Chaîne de décision et de commandement**

La Fédération participe à la réflexion menée au sein de la DGSCGC pour élaborer un nouveau guide méthodologique ORSEC sur la chaîne de décision et de commandement. Elle y défend les principes d'unité de direction, et de commandement des opérations de secours issus de la loi de 2004 de modernisation de la sécurité civile.

• **Secours hélicoptérés**

La Fédération veille à favoriser le développement de la place des sapeurs-pompier et de leur SSSM dans le cadre des travaux d'élaboration menés par la DGSCGC de la nouvelle doctrine d'utilisation des moyens hélicoptérés de secours.

Renforcer la complémentarité des compétences des ressources humaines des sdis

De la mise en œuvre des préconisations de la Commission Ambition volontariat à la réforme de la filière SPP, en passant par le renforcement de l'attractivité du SSSM, la Fédération et son réseau ont été guidés par un fil rouge qui est l'essence même de notre modèle des secours : la complémentarité entre sapeurs-pompiers professionnels et volontaires.

— Consolider et pérenniser le volontariat

Porté par la Fédération et son réseau, le chantier ouvert en 2009 par la Commission Ambition volontariat pour relancer le volontariat de SP et faciliter son cadre d'exercice a commencé à porter ses fruits avec, en point d'orgue, la parution de la loi du 20 juillet 2011 relative à l'engagement des sapeurs-pompiers volontaire et son cadre juridique.

• La Loi « SPV »

Tout au long de l'année, la Fédération et son réseau dont, au premier rang, ses présidents d'unions, ont sensibilisé les pouvoirs publics et les parlementaires tant sur les enjeux de ce texte majeur qu'en vue de son adoption rapide et unanime. Avec, à la clé, une victoire pour le volontariat. La loi assoit en effet sa complémentarité avec les professionnels, donne aux SPV une qualification juridique claire, une meilleure protection pénale et sociale, un assouplissement de leur dispositif de formation et un réseau fédéral reconnu officiellement comme son porte-voix légitime auprès des instances locales et nationales.

Ce texte, initié dans le cadre de la Commission Ambition volontariat, a été déposé le 18 novembre 2010 par le député Pierre Morel A L'Huissier. Au printemps 2011, la Fédération a apporté toute son expertise lors de son examen par le Conseil d'Etat. Elle a ensuite pesé de tout son poids à chaque étape de la procédure parlementaire, obtenant notamment que la proposition de loi soit examinée en procédure accélérée, afin d'envoyer un signal fort à Bruxelles et se battant pour que soit préservée notamment la disposition reconnaissant l'engagement des Anciens et celui des SPV des CPI communaux et intercommunaux, par un possible alignement de l'allocation de vétérance sur l'allocation de fidélité.

La force du réseau fédéral a payé : en janvier et mars, la FNSPF recevait le soutien du Président de

la République, ainsi qu'au printemps, ceux des présidents et des groupes UMP, socialistes, radicaux et centristes de l'Assemblée nationale et du Sénat. Les votes ont été caractérisés par le même consensus : avis favorable du Conseil d'Etat en avril, puis votes unanimes des parlementaires cet été. Le 20 juillet, la proposition de loi devenait une loi de la République, promulguée au Journal officiel le lendemain.

La plupart des dispositions de ce texte est d'ores et déjà entrée en vigueur, d'autres doivent être déclinés réglementairement d'ici le 20 janvier 2012, selon le calendrier fixé par le gouvernement.

• Déclinaison des autres mesures de la Commission Ambition volontariat

Toute l'année, le groupe DSC-FNSPF-ANDSIS-ADF chargé du suivi du rapport de la Commission Ambition volontariat a travaillé à sa mise en œuvre concrète. Quelques exemples de mesures déjà mises en œuvre ou en cours de déclinaison :

- Participation des SPV nouvellement recrutés aux missions opérationnelles en tant qu'apprenant ;
- Ouverture d'un accès prioritaire aux SPV et leurs ayants-droits au dispositif des emplois réservés dans les trois fonctions publiques ;
- Saisine obligatoire du CCDSPV pour toute question d'hygiène et de sécurité. La FNSPF a aussi obtenu que le Président d'union en devienne membre de droit, garantissant ainsi une meilleure prise en compte des intérêts des SPV dans cette instance.
- Réforme de la formation des SPV (en cours), qui vise à élaborer de nouveaux GNR recentrés sur une logique de compétences plutôt que d'accumulation des contenus, comme demandé par la FNSPF. Un premier projet de référentiel de l'équipier SPV a été approuvé par le groupe de travail chargé de la déclinaison d'Ambition volontariat et va donner lieu à expérimentation dans les SDIS. Les travaux se poursuivent, en lien avec la réforme de la filière SPP. Le second volet du chantier, aussi en cours, doit établir des équivalences entre compétences et formations des SPV. La FNSPF a obtenu qu'une disposition soit insérée en ce sens dans la loi « SPV ».
- Réforme de l'aptitude médicale (en cours). La FNSPF agit notamment pour faire supprimer les conditions de taille minimale et résoudre les difficultés d'application du SYGICOP. Un premier projet de décret de mesures urgentes (taille, myopie, vision des couleurs...) est en préparation.
- Valorisation de l'engagement au sein du SSSM (en cours).
- Rénovation du dispositif d'attribution des médailles, notamment dans les ordres nationaux et création de médailles dédiées à la sécurité civile (en cours).



— Rénover et moderniser la carrière des SPP

Cette année, la FNSPF s'est consacrée particulièrement à deux chantiers ambitieux et complémentaires, la réforme de la filière SPP et la rénovation de l'encadrement supérieur.

• Réforme de la filière SPP

Il y a un an, la Fédération et 4 organisations syndicales de SPP (SNSPP-CFTC, FO, Avenir secours-CGC et UNSA) réunis dans une « Dynamique des acteurs de la sécurité civile », ont lancé une concertation sur les principaux dossiers de la corporation. Le dossier prioritaire en 2011 : la réforme de la filière SPP, dont la catégorie B doit impérativement être adaptée, avant le 31 décembre 2011, étant donné les nouvelles règles de la fonction publique territoriale. La Dynamique a privilégié une approche globale du dossier, intégrant l'ensemble des catégories, de C à A+, afin de veiller à la cohérence du cadre statutaire et des carrières en fonction des attentes des sapeurs-pompiers, des besoins réels des Sdis et des règles générales de la FPT.

Le 1^{er} mars, la Dynamique présentait publiquement les grandes lignes de son projet. Le 17 mars, le Président de la République apportait son appui public. Au printemps, la Dynamique finalisait son schéma de filière rénovée, intégrant des mesures transitoires et la déclinaison de la réforme de la FPT aux spécificités du SSSM. Cet été, ce projet, présenté aux représentants des départements (Assemblée des départements de France) et à l'Etat, a fait l'objet de concertations intenses avec les directions concernées (DSC et DGCL²), dans un esprit de dialogue social et de recherche du juste compromis entre les contraintes des départements, gestionnaires des Sdis et les attentes des SP. Le 23 septembre a marqué une étape importante : un protocole d'accord était signé par le gouvernement et la Dynamique, largement inspiré par les travaux de cette dernière. Ce document, premier de cette envergure depuis 2004, fixe les grands axes d'une filière rénovée, plus cohérente et plus attractive pour les sapeurs-pompiers professionnels. Ses points forts :

- une meilleure cohérence entre fonction et grade,
- la valorisation des acquis et les compétences, avec notamment la création d'un parcours qualifiant,
- l'introduction de plus de fluidité dans la filière, en donnant la possibilité aux sapeurs-pompiers d'être les acteurs de leur progression de carrière (examen professionnel, concours interne).

Ces axes doivent être désormais déclinés et détaillés par décrets dont l'élaboration est en cours, dans la perspective de leur publication à la fin du 1^{er} trimestre 2012. Les travaux se poursuivent donc.

➡ **Tout le détail de la réforme sur pompiers.fr !**

Repères

Les points forts de la réforme de la filière SPP :

- une meilleure cohérence entre fonction et grade,
- la valorisation des acquis et des compétences avec notamment la création d'un parcours qualifiant
- plus de fluidité dans la filière, en donnant aux SP la possibilité d'être les acteurs de leur propre progression de carrière (concours interne, examen professionnel).



• Encadrement supérieur

L'absence actuelle d'un statut adapté à l'emploi des officiers supérieurs de sapeurs-pompiers freine leur mobilité au sein des services de l'Etat - et donc la possibilité d'apporter les compétences des SP dans les plus hautes instances décisionnelles de protection des populations. C'est pourquoi la FNSPF se bat en faveur d'une véritable modernisation du statut et de la gestion des officiers de SP affectés tant dans les postes de direction des Sdis (volet « Sdis ») qu'au service de l'Etat et de ses établissements publics (volet « Etat »). Le 17 mars, répondant aux vœux de la FNSPF, le Chef de l'Etat demandait l'aboutissement rapide de ce dossier. Depuis, la FNSPF œuvre pour que les DDA et les médecins-chefs soient aussi intégrés dans cette réforme et pour la création d'un dispositif national de gestion à gouvernance partagée. Pour la Fédération, cette modernisation doit être étudiée dans le cadre d'un chantier unique, aboutissant à un accord global entre l'ensemble des partenaires. Position qu'elle a réitérée notamment en septembre, au 118^e congrès national, auprès de l'ADF et du ministre de l'Intérieur, l'installation de la Direction générale de la sécurité civile et de la gestion des crises en septembre rendant encore plus prégnant l'aboutissement de cette réforme.

²Direction de la sécurité civile ; Direction générale des collectivités locales

— Rénover et moderniser la carrière des SPP

• Renforcer l'attractivité du SSSM

Outre ses actions dans le cadre de la réforme du secours à personnes, la Fédération s'attache à développer l'attractivité du SSSM à la faveur des réformes statutaires en cours (filière et encadrement supérieur). Elle a ainsi fait valoir la nécessité d'intégrer les médecins-chefs dans le champ de la réforme de l'encadrement supérieur. En outre, la FNSPF et les quatre organisations syndicales de la « Dynamique » (cf. ci-dessous) ont obtenu l'ouverture de la révision de la filière SSSM dans le cadre de la mise en œuvre du protocole d'accord signé le 23 septembre afin de rendre celle-ci plus attractive. De manière complémentaire, la commission fédérale du SSSM poursuit sa réflexion pour valoriser l'engagement des SPV et faciliter leur cadre d'exercice au sein du SSSM.

• Défense des droits

La Fédération a sollicité la Caisse nationale de retraite des agents des collectivités locales interrogée à sa demande par la DSC, pour rétablir dans leurs droits certains médecins et pharmaciens de SPP qui n'ont pas pu faire valider leurs années de services effectuées avant la création de leurs cadres d'emplois en 2000 dans le calcul de leur droit à pension. La Caisse nationale ayant répondu défavorablement, la Fédération a saisi le ministre de l'Intérieur à ce sujet.

• Infirmiers SP

La Fédération a sollicité la Caisse nationale de retraite des agents des collectivités locales interrogée à sa demande par la DSC, pour rétablir dans leurs droits certains médecins et pharmaciens de SPP qui n'ont pas pu faire valider leurs années de services effectuées avant la création de leurs cadres d'emplois en 2000 dans le calcul de leur droit à pension. La Caisse nationale ayant répondu défavorablement, la Fédération a saisi le ministre de l'Intérieur à ce sujet.

• Valorisation des JSP et de leur encadrement

La Fédération s'est attachée à faire reconnaître l'engagement des 27 000 JSP, notamment dans le cadre de la loi SPV, et à relancer les effectifs des animateurs de JSP qui s'infléchit. Elle a donc proposé à la DGSCG diverses mesures pour, notamment, réformer la formation des animateurs, mieux reconnaître les encadrants et valoriser le Brevet national des JSP. Une partie de ses propositions ont d'ores et déjà été reprises dans la loi « SPV » du 20 juillet 2011 qui crée ainsi un dispositif d'encouragement à l'engagement des élèves vers la formation de JSP.

Un rayonnement international

— La FNSPF, porte-parole de la France à l'international

• Les actions de la FNSPF

L'actualité a été riche en matière de sécurité civile sur la scène internationale et tout particulièrement au niveau européen pour préserver notre modèle des secours (cf. page XX).

Sur le plan économique, la Fédération s'est également attachée à promouvoir la filière industrielle française de sécurité civile, notamment avec la FFMI. Elle a ainsi organisé une table ronde sur les enjeux industriels français avec le ministre de l'Intérieur au 118e congrès national et participe aux discussions sur la reconstruction du potentiel de sécurité civile en Libye.

Repères

La FNSPF est un membre actif de :

- **FEU** : Federation of the European Union Fire Officer Federation, qui regroupe 21 des 27 pays de l'Union Européenne ;
- **CTIF** : réseau international d'expertise et d'information pour la sécurité civile, rassemblant 50 pays membres et 46 membres associés ;
- **EFA** : réseau informel dédié aux acteurs de la prévention des incendies, des services de secours, de la réponse aux catastrophes et de la sécurité civile en Europe.



— Rassemblement Parents



Le rassemblement annuel des parents est devenu un rendez-vous incontournable pour un grand nombre de mamans. Nombreuses sont celles qui reviennent d'année en année, parmi elles, trois ont assisté à l'intégralité des rencontres et ont ainsi sillonné les quatre coins de la France.

Pour l'année 2011 les parents se sont retrouvés dans le département du Nord, chez les Ch'tis avec leur légendaire gentillesse et convivialité. Un taux record de participation a été enregistré pour ce week-end. En effet, 72 mamans se sont présentées sur le site du Val Joly à Eppe Sauvage. Certaines étaient accompagnées de leur Délégué Départemental.

Au total se sont 114 convives qui ont été accueillis par le Président de l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers du Nord, Fabrice TAILLEZ et son Délégué Départemental, Sébastien MONTIGNY, avec un "pot d'accueil" suivi d'un dîner sur le site. Merci au SDIS 59 pour la logistique.

— Vacances

Sous l'œil bienveillant du vice-président, Daniel Basset, chaque année, nos pupilles ont le plaisir de quitter leur milieu familial pour retrouver leurs copains, connus sur des séjours précédents ou faire de nouvelles connaissances.

L'Œuvre des Pupilles propose tous les ans de nombreux séjours destinés à nos orphelins de toutes les tranches d'âge et de toutes régions. Ces séjours sont organisés le plus souvent par les Sapeurs-Pompiers avec un encadrement réglementé et des professionnels de l'enfance. Face à

la demande de plus en plus grandissante de nos pupilles, l'Œuvre des Pupilles offre depuis quelques années des séjours "clés en mains" proposés par des organismes spécialisés. Merci à tous.

— Campagne affichage

L'Œuvre des Pupilles a encore pris le métro cet été. Grâce à la générosité de nos sociétés d'affichages partenaires, l'Œuvre des Pupilles a pu obtenir la gratuité des espaces d'affichages dans le métro et RER parisiens et les grandes villes de province, soit au total 8500 emplacements. Cette année cette action s'est prolongée dans de nombreux départements par l'insertion d'une affiche en illustration dans les calendriers des centres. L'utilisation de ce formidable vecteur de communication doit être poursuivie et nous espérons que l'an prochain cette action « militante » sera reprise dans tous les calendriers de toutes nos amicales.

— Congrès national

• Carrefour Social

Le carrefour Social était co-animé par la Fédération Nationale, l'Œuvre des Pupilles et la Mutuelle Nationale et avait pour thèmes :

- Les avancées sociales défendues par la Fédération Nationale, le contrat associatif (Bernard Franoz) mais aussi le surendettement (Christophe Pascal),
- le suicide chez les Sapeurs-Pompiers (Jérôme Coste).

- Les actions de la Commission Sociale de l'Œuvre des Pupilles seront largement développées tout comme les vacances au profit des orphelins de Sapeurs-Pompiers (Yves Daniel, Daniel Basset et Pierre Mazure).

• Une Rencontre importante

Cette année encore, sur le stand de l'ODP, au Congrès National à Nantes, le Groupe de Travail Parents a pu rencontrer, échanger et partager des moments de convivialité avec les Mamans de la Région et divers représentants du monde Sapeur-Pompier.

Suite à l'Assemblée Générale, Monsieur le Ministre de l'Intérieur, Claude GUEANT, à sa demande, a rencontré et s'est entretenu avec les Pupilles, les Mamans et les administrateurs.

• Une générosité incontestable

Ce sont 128 785,10 € qui ont été récoltés lors de ce congrès.

Les Sapeurs-Pompiers ne manquent pas notre traditionnel rendez-vous annuel : le Congrès national. Comme une promesse faite à leurs collègues disparus, les Sapeurs-Pompiers participent et valorisent les actions de l'Œuvre des Pupilles, en venant sur notre stand nous remettre le fruit de l'organisation d'une manifestation, d'un défi sportif ou bien encore leur contribution annuel. Merci à nos généreux donateurs.

• Assemblée Générale Ordinaire 2011

L'Assemblée Générale Ordinaire de l'Œuvre des Pupilles Orphelins et Fonds d'Entraide des Sapeurs-Pompiers de France, s'est tenue le vendredi 23 septembre, dans le cadre du Congrès National des Sapeurs Pompiers à Nantes. L'ordre du jour "statutaire" a été mené de mains de maître afin de respecter le timing imposé par la venue du Ministre de l'Intérieur.

À 16h00, Richard Vignon, Président de l'Œuvre des Pupilles a ouvert cette Assemblée Générale en se réjouissant de la participation massive à ce rassemblement annuel, marquant l'intérêt porté à notre association avant de confier au 1^{er} vice-président la conduite des travaux.

L'Œuvre des Pupilles a également un devoir de mémoire à l'égard de nos collègues disparus et la projection d'un film hommage, est un moment fort et incontournable de nos Assemblées Générales.

Pierre MAZURE, 1^{er} vice-président de l'Œuvre des Pupilles a rappelé que durant l'année de présidence du Colonel Vignon, il a pu profiter des larges pouvoirs qui lui ont été délégués par le président pour continuer à assurer la gestion quotidienne de l'institution.

L'ordre du jour statutaire débute par le rapport moral du secrétaire général. Nouveauté cette année, dans un souci de gain de temps, le rapport moral aura été entrecoupé par les rapports des commissions sociale, vacances et communication.

Autre moment fort de cette Assemblée Générale, la venue du Ministre de l'intérieur, de l'outre-mer, des collectivités territoriales et de l'immigration, Claude Guéant.

— Conseil d'Administration du 17 novembre 2011

Suite à la nomination du Colonel Richard Vignon au poste de Préfet délégué pour la défense et la sécurité à Metz, le Conseil d'Administration de l'Œuvre des Pupilles a dû procéder à l'élection d'un nouveau Président pour son institution. Le Colonel Éric FAURE, nouveau Président de la Fédération, a été élu à ce poste.

En fin de réunion, Pierre MAZURE, 1^{er} vice-président, a remis, comme il se doit, la médaille de grand témoin d'honneur de l'Œuvre des Pupilles au nouveau Président.

— Cérémonie de remise des primes d'installation

Vendredi 18 novembre, les salons de l'Hôtel Marriott Champs-Élysées ont servi de cadre prestigieux à une cérémonie qui ne l'est pas moins, la 7^e édition des remises de primes d'installation de l'Œuvre des Pupilles, en présence de son nouveau président, le colonel Éric Faure.

Accueillis dans la grande famille de l'ODP suite à la disparition tragique de leur père en service commandé, les orphelins réunis pour la 7^e cérémonie de remise des primes d'installation ont tous bien grandi. Mariés, parents ou tout simplement âgés de 24 ans, les quarante-et-un jeunes mis à l'honneur à l'Hôtel Marriott Champs-Élysées ont reçu de la part de l'ODP un chèque pour participer à leur installation dans la vie adulte.

Thomas Hugues, parrain de l'Association et talentueux maître de cérémonie, a précisé que si la prime signe la fin de l'aide matérielle de la part de l'Œuvre, elle ne brise pas pour autant le lien tissé tout au long des années.

À ses côtés, sur l'estrade et dans la salle, de nombreuses personnalités étaient présentes pour honorer les pupilles et leur disparu, parmi lesquels Éric Faure, nouveau président de l'Œuvre, Jean Benet, sous-directeur des Sapeurs-Pompiers, représentant le Ministère de l'Intérieur, Pierre Mazure et Richard Vignon, respectivement 1^{er} vice-président et président d'honneur de l'ODP, Madame Christienne, représentante du maire de Paris, le Général Defretin, commandant les formations militaires, Madame Le Ridan, déléguée régionale aux droits des femmes et à l'égalité mais également Philippe Candeloro, Artiste Patineur

Après la remise des primes d'installation aux pupilles, ce fut au tour de l'ODP de percevoir deux chèques importants. Le premier, d'un montant de 29 000 €, provient des bénéfices d'un tournoi de Beach Soccer organisé par les sapeurs-pompiers de l'Hérault. Le second chèque d'une valeur de 39 260 € représente les bénéfices d'une vente de bracelets organisée lors d'une traversée de la chaîne des Pyrénées à vélo par les sapeurs-pompiers du Nord.

La cérémonie s'est conclue autour d'un cocktail, où Thomas Hugues et Philippe Candeloro se sont prêtés au jeu des photos souvenirs et signature d'autographes, pour le plus grand plaisir de tous.



2011 : bilan positif pour la MNSP et les sapeurs-pompiers !

Amélioration du dispositif de protection sociale, participation à de nombreux événements, actions sociales et prévention... 2011 a été pour la Mutuelle Nationale des Sapeurs-Pompiers une année placée sous le signe du dynamisme et de l'accomplissement !

— Des partenariats pour la protection sociale des sapeurs-pompiers




La MNSP et la Carac étendent le dispositif de protection sociale dédié aux sapeurs-pompiers

Voire épargne a aussi le sens de la protection, elle

Depuis le mois de juin la protection sociale des sapeurs-pompiers est élargie ; La MNSP a en effet noué un partenariat avec la Carac, première mutuelle d'épargne en France, pour permettre aux sapeurs-

pompiers et à leurs familles d'avoir accès à des **solutions d'épargne-retraite parmi les plus compétitive du marché.**

Par ailleurs, notre collaboration avec la Smacl nous a permis de répondre efficacement aux besoins en matière de couverture des risques en service commandé et de proposer **une nouvelle garantie de maintien de salaire parfaitement adaptée aux spécificités sapeurs-pompiers à un taux parmi les plus bas !**

D'un point de vue institutionnel, la MNSP participe au projet d'émergence d'une identité de groupe pour les sapeurs-pompiers de France sous l'égide de la FNSPF. Elle a d'ailleurs renforcé sa politique d'image et a lancé en 2011 sa première campagne de communication institutionnelle pour permettre à tous de découvrir ou redécouvrir les engagements pris par la MNSP, ses valeurs et les éléments constitutifs de son identité.

Pompier, c'est un engagement partagé



La MNSP est une vraie mutuelle qui s'engage à ce que tous les excédents retournent aux sapeurs-pompiers. Nous le prouvons au travers de nos actions sociales et de nos actions de prévention, mais aussi en participant au financement du dispositif Solidarité Enfants Famille (SeF en Fa), géré par l'ODP, et le sponsoring de vos manifestations.

La MNSP est un organisme démocratique et non lucratif
 Ses administrateurs sont des bénévoles sapeurs-pompiers, élus par les sapeurs-pompiers.

Parce qu'elle est créée et gérée depuis l'origine par des sapeurs-pompiers volontaires, professionnels et PATS, femmes et hommes, tous grades confondus, issus de toute la France, la Mutuelle nationale des sapeurs-pompiers est VOTRE mutuelle.


L'UNIQUE Mutuelle de la corporation
 05 62 13 20 20 - www.mnsp.fr


Enfin, cette année encore la mutuelle a été partenaire de **plus de 130 manifestations sapeurs-pompiers (congrès départementaux, manifestations sportives...)** et a apporté son soutien à deux associations de sapeurs-pompiers : « La vie pour Christie », en faveur de deux petites filles atteintes d'une maladie génétique rare et « Working Together » qui œuvre pour les sapeurs-pompiers du monde entier.

La vie pour Christie



La délégation de soutien à l'Association "La Vie pour Christie" au marathon Marseille-Cassis.

— La prévention et les actions sociales renforcées



Affiche adaptée de la section gagnante des JSP de Cherbourg-Octeville

Sur le volet social, la MNSP a participé à la **préparation de la loi pour l'amélioration du statut des**

SPV, adoptée le 20 juillet dernier, ainsi qu'à **l'essor des activités du Groupe Technique National Santé Sécurité et Prévention** dont la prévention des conduites suicidaires chez les sapeurs-pompiers et **le défi lancé à toutes les sections JSP de France** : réaliser une affiche sur les thèmes des addictions.

La MNSP a également dévoilé au congrès la Bande Dessinée : Les Pompiers, départ pour : RCV, un support ludique destiné à la prévention des risques cardio-vasculaires.



Pompiers départ pour RCV

Le service social a organisé quant à lui la première réunion des assistantes sociales et poursuit le développement de son réseau de correspondants sociaux sapeurs-pompiers. Il est aujourd'hui un véritable allié du paysage social fédéral avec, malheureusement, **57 dossiers traités en 2010 et plus de 12 000 € d'aides accordées.**

— Du côté du développement

La MNSP couvre aujourd'hui plus de la moitié des Unions Départementales de France dans le cadre du contrat Asso 18.



Par ailleurs, la MNSP a initié depuis 2009, une démarche auprès des UD visant à proposer des contrats groupe Santé et Prévoyance. Ainsi, après l'UDSP de Haute-Corse, en 2009, l'UDSP du Lot en 2010, c'est l'UD de l'Eure et Loir qui a conclu ce partenariat avec la MNSP. Aujourd'hui d'autres projets sont à l'étude.

— La préparation de l'avenir

Afin de maintenir la proximité avec nos adhérents et tous les sapeurs-pompiers, la MNSP met l'accent sur son plan de développement.

Retrouvez notamment les conseillers mutualistes MNSP dans vos centres de secours et sur vos événements tout au long de l'année. Pour connaître les dates de permanence ou les rencontrer, contactez nos télé-conseillères au 05 62 13 20 20.

Au premier trimestre vous découvrirez également un site internet revu et modernisé à l'image de la dynamique dans laquelle s'inscrit notre mutuelle.

Nous sommes donc, plus que jamais, aux côtés de toute la corporation, dans le respect des valeurs mutualistes et sapeurs-pompiers.

➡ Renseignements au 05 62 13 20 20 et sur www.mnsfp.fr

À BIENTÔT

LES GRANDS RENDEZ-VOUS 2012

130 ANS

**Créée le 24 mars 1882,
la FNSPF célèbre toute l'année ses 130 ans !**

27 janvier
**Journée des administrateurs
et des Présidents d'Unions**

31 mars
**Cross national Le Monastère
(Aveyron)**

Début avril
**Lancement du nouveau site
pompiers.fr !**

22 juin
**Assises fédérales et
Cérémonie d'hommage
national à l'Arc de
Triomphe (à confirmer)**

23 juin
**FINAT à ROMORANTIN-
LANTHENAY (Loir-et-Cher)**

Du 30 juin au 22 juillet
**Tour de France, opération
« Volontaire, moi aussi ! »**

7 juillet
**Concours de manœuvres
JSP (Deux Sèvres)**

14 juillet
**Participation des sapeurs-
pompiers au défilé national
sur les Champs-Élysées**

Du 27 au 29 septembre
**119e Congrès national
à Amiens (Somme)**

4 décembre
Sainte-Barbe



7 et 8 décembre

Téléthon

La Maison des sapeurs-pompiers accueillera aussi : la journée des DDSIS, celle des délégués départementaux des Anciens, de l'action sociale et des JSP.